

# Déclaration liminaire

## CSA du 8 mars 2023

CP LE HAVRE

Le Havre, le 8 mars 2023

Madame la présidente,

*Nous ne pouvons pas commencer cette instance sans avoir une pensée pour toutes nos collègues en cette journée de la femme, et plus largement pour toutes les femmes, qui encore en 2023 se battent pour leurs droits.*

Nous voilà réunis aujourd'hui pour le tout premier Comité Social d'Administration (CSA) du Centre pénitentiaire du Havre.

Par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le gouvernement a eu la volonté de museler les représentants des personnels, en supprimant les commissions administratives paritaires au titre de la mobilité, rendant les opérations de mutations très opaques. Et aujourd'hui, ce sont les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et les comités techniques (CT) qui sont fusionnés en une seule et unique instance : **le CSA**.

**La réduction des droits des représentants syndicaux est une aubaine pour notre ministère, qui souhaite, avec la complicité de certains syndicats, contractualiser et précariser le métier de surveillant.**

En effet, le 21 février 2023, presque un an jour pour jour après une réforme de fusion des grades de surveillant et surveillant brigadier au rabais, notre ministre de tutelle a annoncé « une réforme historique » pour le CEA.

Nous espérons qu'elle ne soit pas aussi « historique » que celle de février 2022, qui était injuste, une trahison, un bras d'honneur aux personnels.

A **l'UFAP UNSa Justice**, nous ne sommes pas dupes ! Une réforme dont le point de départ est la contractualisation du métier de surveillant s'engage très mal. Et voir un syndicat se gargariser de cela est une insulte pour les personnels.

**Jamais un syndicat ne devrait se satisfaire de la précarisation d'un métier, au contraire !**

Depuis ces annonces, les interrogations sont multiples, certains personnels sont inquiets, notamment en matière de mobilité, de grilles indiciaires, de paiement des heures supplémentaires, des missions dévolues aux futurs collègues contractuels, la mise en danger des 12 heures, l'article 10 pour le CDC... Et, cette liste n'est bien sûr, pas exhaustive.

**Aucun calendrier de concertation prévu !!**

La cogestion entre un syndicat et le garde des sceaux n'empêchera pas **l'UFAP UNSa Justice** de mener de grands combats comme elle l'a toujours fait pour l'ensemble des personnels de tout grade et de tout corps.

**Loin des gesticulations de certains**, les personnels du Centre Pénitentiaire du Havre ayant renouvelé leur confiance à **l'UFAP UNSa Justice**, nous serons au rendez-vous pour porter haut leurs revendications, mais aussi pour les défendre face à une administration qui est à mille lieux des réalités du terrain et pour laquelle la reconnaissance passe par le démantèlement de notre statut.

**Pour le bureau UFAP UNSa Justice**  
**Le secrétaire local**  
**Billy DORILAS**